



mauvais fonctionnement du cumulus=sur-consommation

Par **faine**, le **03/03/2011** à **11:13**

bonjour,

je suis locataire d'un appartement de 70 m2 depuis le 5 octobre dernier. Tous fonctionnent à l'électricité, [4 convecteurs récents et un chauffe-serviettes et le cumulus] ce dernier ne fonctionne pas bien [peu d'eau chaude et peu de pression de l'eau], l'agence a envoyé un chauffagiste au mois de novembre qui a constaté qu'il était mal positionné, [mis de biais pour faciliter le passage des tuyaux du coup la sonde est dans la zone tiède] pour y remédier il a mis en marche forcé. Résultat une sur-consommation plus qu'importante et un coût exorbitant [+ 300€ sur la facture janvier-février]. Nous avons appelé EDF qui nous a envoyé un technicien qui a constaté qu'il n'y avait pas de relai entre notre tableau électrique et notre compteur. Ce qu'il fait que notre cumulus fonctionne en marche forcé 24h/24.....

comment peut-on accepter une telle facture alors que notre demande, légitime je pense, était d'avoir un minimum d'eau chaude?

peut-on se retourner vers notre agence immobilière ou le propriétaire?

merci d'avance pour la lecture...

Par **Domil**, le **03/03/2011** à **13:17**

Il ne fallait pas accepter la mise en marche forcé (ils pourront dire que vous l'avez fait vous-même) et exiger la réparation. Dès maintenant faites une LRAR de mise en demeure pour la réparation

Par **faine**, le **03/03/2011** à **14:16**

merci!

mais c'est le technicien envoyé par l'agence qui l'a mis en marche forcé!!

pour preuve les combles où se trouve le cumulus ont été mis sous cadenas pour que je n'y ai pas accès!!

je n'ai pas demandé la marche forcée, juste d'avoir suffisamment d'eau chaude pour prendre 2 douches/jour et faire une vaisselle!![nous sommes 2 dans l'appartement]

donc il n'y a pas de possibilité de se retourner contre l'agence??
alors que cette sur-consommation n'est pas de notre responsabilité??

merci quand même pour la réponse rapide....

Par **Domil**, le **03/03/2011** à **14:32**

Il va falloir faire constater la mise sur marche forcée. Vous avez un papier du plombier le disant ?

Par **faine**, le **03/03/2011** à **14:42**

malheureusement non!!

en gros je peux rien prouver donc je l'ai dans l'os!!